

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 janvier 2005
(convocation du 17 janvier 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. BANDEL Jean-Didier à M. NEUVILLE Michel
M. BOCCHIO Claude à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CANOVAS Bruno à Mme PUJO Colette (à compter de 10 h 00)
Mme CASTANET Anne à Mme JORDA DEDIEU Carole (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 11 h 10)

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUTIL Silvère à M. MERCIER Michel
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 11 h 00)
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. HOURCQ Robert à M. ANZIANI Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. SIMON Patrick à M. BANAYAN Alexis (à compter de 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Construction du tramway 1ère phase - Fourniture et pose de barrières levantes et pivotantes (RELAI 03) - Marché n°03/240 U - Avenant n°2 - Autorisation de signer

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché n° 03/240U pour la fourniture et la pose de barrières levantes à l'entrée de 6 parcs relais –Laurier, Galin, Bougnard, Unitec, Buttinière, Arts et Métiers et de barrières pivotantes en barrage sur la plateforme tramway rue Vital Carles et place de la Comédie à BORDEAUX a été notifié à la société CEGELEC Sud-Ouest, le 20 août 2003, après appel d'offres au niveau européen.

Ce marché à prix unitaires, d'un montant de 215 977 € HT soit 258 308, 49 € TTC était d'une durée de 6 mois.

Un des indices composant la formule de révision de prix du marché ayant disparu, un avenant n°1, autorisé par délibération 2004/0178 du 5 avril 2004, a contractualisé son remplacement.

Au cours de sa réalisation, plusieurs changements ont modifié les conditions d'exécution de ce marché.

Modification des barrières en barrage sur la plate-forme du tramway :

L'équipement initialement prévu de ces barrières ne comportait pas d'ouverture automatique de secours lorsque le système d'ouverture à longue distance serait défaillant, le conducteur devant lever la barrière manuellement. Il est apparu nécessaire de prévoir l'automatisation de ce système de secours en vue d'optimiser l'exploitation.

Les modifications techniques nécessaires entraînent une plus-value de 1 902 € HT.

Les dégradations fréquentes survenues aux barrières pivotantes en place en raison du comportement incivil des passants et automobilistes empruntant les voies, ont rendu nécessaire le remplacement les barrières pivotantes par des barrières levantes, plus résistantes et performantes en terme de paramétrage de fonctionnement.

Cette modification n'a pas d'incidence financière.

Équipement du parc relais quai Deschamps :

Le parc de stationnement quai Deschamps était à l'origine un parc de desserte locale. La demande s'étant fortement accentuée, il a été décidé de l'agrandir et de le transformer en parc relais muni des équipements nécessaires en gardiennage et barrières.

Pour en harmoniser le fonctionnement et la maintenance avec les autres parcs relais, il est apparu nécessaire de le doter d'équipements similaires. En conséquence ces prestations supplémentaires sont demandées au titulaire du marché de l'ensemble des barrières.

Le coût supplémentaire ressort à 20 901, 75 € HT.

Délais de réalisation :

Un décalage dans le temps des travaux des infrastructures d'accueil des équipements des barrières est survenu pour les parcs relais de la Buttinière à Lormont et Arts et Métiers à Talence.

L'installation du module du gardien du parc relais Deschamps a été reportée à Octobre 2004.

En conséquence, la pose des barrières de ces ouvrages a reporté la fin du marché du 29 février au 29 octobre 2004.

Ce report n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Le montant total de ces différentes modifications s'élève à 22 803, 75 € HT soit une augmentation de 10, 56 % et porterait le nouveau montant du marché à 238 780,75 € HT soit 285 581, 78 € TTC.

Ce coût supplémentaire sera intégré dans le budget de l'opération, soit au budget annexe Transports, chapitre 23, compte 23150062, CRB H340, programme TW10F et sera provisionné sur la provision pour aléas.

En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n° 2 au marché n° 03/240 U afin de contractualiser cette prolongation du délai d'exécution, ces modifications techniques et leur incidence financière.

Eu égard au montant de l'avenant, la Commission d'appel d'offres a été saisie pour avis, en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée le 8 février 1995.

Réunie le 12 janvier 2005, elle a émis un avis favorable.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n°2 au marché n° 03/240 U pour un montant de 22 803, 75 € HT portant le nouveau montant du marché à 238 780,75 € HT soit 285 581, 78 € TTC et prolongeant la durée d'exécution du marché de 9 mois
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 janvier 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
16 FÉVRIER 2005

M. ALAIN CAZABONNE